

Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2026

Séance plénière des 15 et 16 décembre 2025

Ce Budget primitif 2026 repose sur l'hypothèse d'une adoption du Projet de loi de finances 2026 tel que déposé par le Gouvernement, alors même que celui-ci n'est pas encore voté, créant une incertitude majeure sur le cadre réel dans lequel la Région devra évoluer

Par ailleurs, l'introduction du budget fait relativement peu mention de Néo Terra, pourtant feuille de route structurante de la transition régionale, alors que son rôle aurait pu être davantage réaffirmé dans un contexte de priorisation accrue des politiques publiques. Enfin, les recettes attendues du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR), estimées à 62 M€, auraient gagné à être davantage explicitées, notamment quant à leur fléchage, afin de mieux éclairer leur contribution aux équilibres financiers comme aux ambitions en matière de mobilités durables.



1/ Budget régional

Le CESER souligne que la hausse apparente des recettes 2026 masque une dégradation réelle : sans activation des derniers leviers fiscaux, la Région aurait subi une perte nette massive, accentuée par le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), la suppression de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la baisse des dotations. Pour le CESER, cette situation révèle un épuisement des marges de manœuvre et une dépendance croissante à des mécanismes imposés par l'État.

Le CESER critique fortement le DILICO, jugé contraignant, instable et contradictoire avec l'affichage national de dialogue territorial. Il estime que ce mécanisme fragilise durablement les capacités régionales en prélevant des ressources sans garantie de restitution rapide ou totale.

Le CESER alerte également sur la perte de dynamique des recettes, conséquence du PLF 2026 qui transforme des ressources évolutives (TVA) en dotations figées et écrète d'autres recettes. Cette évolution crée un effet ciseau : les dépenses augmentent mécaniquement tandis que les recettes stagnent, ce qui réduit l'autofinancement, la planification et la capacité d'intervention de la Région.

Il dénonce par ailleurs la fin progressive des compensations de l'État, notamment la suppression de la DCRTP et la marginalisation de la Dotation pour transfert de compétences d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE), ce qui laisse la Région absorber seule les effets des réformes nationales alors même que ces dotations avaient été créées pour compenser des pertes de ressources.

S'il reconnaît l'amélioration des ratios financiers (épargne brute, capacité de désendettement), le CESER note qu'elle repose sur un effort important de maîtrise des dépenses, au moment où 93 % du fonctionnement et 90 % de l'investissement sont déjà contraints. Cela limite fortement les marges d'ajustement.

Le CESER observe que la Région engage une réduction volontaire de ses dépenses, en cessant de compenser les retraits de l'État, en modulant les contributions des partenaires et en recentrant les interventions. Mais il insiste sur les effets sociaux et territoriaux possibles, notamment dans la formation professionnelle ou les mobilités.

Sur l'investissement, il constate une baisse des crédits et un recentrage sur les projets déjà engagés et les secteurs prioritaires. Il salue la mobilisation accrue des fonds européens, mais rappelle que cette stratégie traduit surtout une adaptation forcée à un contexte budgétaire dégradé.

Enfin, le CESER insiste sur la rigidité extrême du budget 2026 : la quasi-totalité des crédits est pré-engagée, ce qui constraint la Région à réduire fortement les nouvelles autorisations. Il y voit moins un choix politique qu'une nécessité liée à l'érosion des ressources, au poids du DILICO et au retrait de l'État.

2/ Politiques régionales

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI

Le CESER alerte sur la fragilisation de l'Économie sociale et solidaire (ESS), avec des baisses significatives des crédits d'Autorisation de Programme, d'Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement, aggravant les difficultés des structures et l'emploi dans le secteur.

Il souligne également les risques liés à la formation professionnelle et à l'apprentissage, affectés par le désengagement de l'État : la baisse des financements entraîne la suppression de 3 500 places de formation continue et la réduction de l'aide à l'apprentissage, ce qui fragilise l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi. Le CESER comprend la position de la Région de ne pas compenser ces retraits pour préserver l'équilibre budgétaire, tout en demandant une attention particulière aux publics concernés et à la complémentarité des financements

Le CESER encourage la Région à s'appuyer sur les éco-socio-conditionnalités dans ses arbitrages pour l'attribution des aides aux entreprises.

PILIER 2 - JEUNESSE

Les crédits en faveur de la jeunesse sont globalement préservés, mais le CESER souligne la fragilité persistante des jeunes face aux difficultés d'insertion et aux obstacles liés à la formation et au logement. Il s'inquiète de la baisse continue des investissements dans le logement étudiant, très problématique au regard de la crise actuelle. Il invite la Région à renforcer son action pour favoriser l'orientation des jeunes (notamment des jeunes femmes) vers les filières scientifiques et techniques.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le CESER comprend que la Région ne pallie plus le désengagement de l'État sur la régénération du réseau ferroviaire. Cependant, il alerte sur les risques pour les petites lignes, essentielles aux territoires peu denses et à l'économie locale, et recommande qu'une exception soit prévue pour les travaux d'urgence, afin d'éviter des fermetures définitives.

Il note également la nouvelle phase de contractualisation avec les territoires, visant un ciblage renforcé sur les zones vulnérables, et souhaite un bilan global pour évaluer l'impact réel des contrats sur le développement territorial.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Malgré un budget contraint, la Région maintient son engagement dans la transition écologique. Le CESER insiste sur la cohérence entre les choix économiques et les objectifs de Néo Terra, notamment sur la biodiversité, l'eau et l'énergie. Il interroge l'objectif régional en matière de photovoltaïque dans un contexte national de surproduction électrique, recommande de prioriser la sobriété et l'efficacité énergétique, et appelle à un encadrement rigoureux de la méthanisation et des biocarburants afin d'éviter les dérives environnementales.

PILIER 5 - FONDS EUROPEENS

La Région renforce significativement la mobilisation des fonds européens pour éviter les risques de dégagement d'office et soutenir les investissements régionaux. Le CESER salue la performance de la Région dans la clôture des fonds 2014-2020 et encourage la poursuite du leadership régional dans la préparation de la prochaine programmation 2028-2034, en particulier pour défendre le maintien d'une gestion déconcentrée des fonds de cohésion.

1 / BUDGET REGIONAL

I / Les ressources régionales

Une progression faciale des recettes qui masque une dégradation réelle

En apparence, les recettes de la collectivité progressent de 33 M€ en 2026 (hors fonds européens). Cependant, cette évolution positive est trompeuse : elle ne résulte pas d'une amélioration des ressources structurelles à périmètre constant de la Région, mais exclusivement de l'activation des derniers leviers fiscaux encore mobilisables, à savoir l'augmentation du produit des cartes grises (+17,6 M€) et de la VMRR (+62 M€).

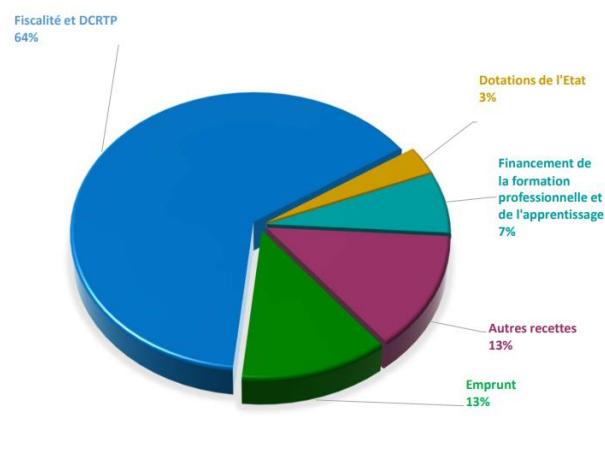
Cette hausse doit en effet être relativisée, car elle intervient dans un contexte de fortes contraintes financières : d'une part, l'inscription en dépenses des 46,6 M€ liés au Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), et d'autre part la suppression de la DCRT (−31,8 M€) ainsi qu'une baisse supplémentaire des dotations de l'État (−8,371 M€).

Sans recours à ces hausses fiscales, et toujours hors financements européens, la Région aurait subi une perte nette de recettes de 46,67 M€ par rapport à 2025. Combinée au coût du DILICO, **cette dégradation aurait atteint près de 93,27 M€.**

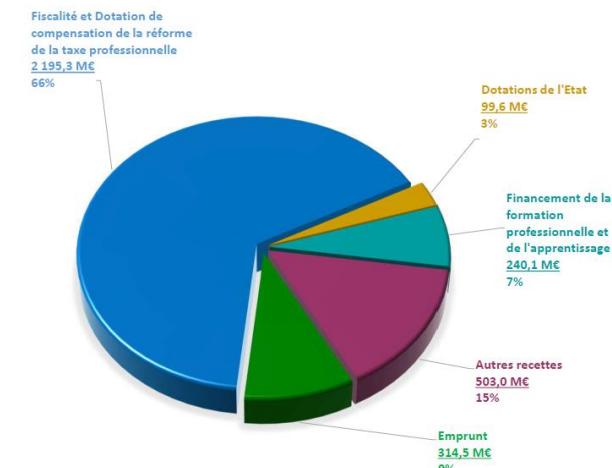
Même après l'activation des leviers fiscaux régionaux, le niveau de recettes réelles en 2026 demeure inférieur à celui de 2025, illustrant l'épuisement progressif des marges de manœuvre. À cela s'ajoute la volonté de restaurer les ratios financiers, qui impose de réduire le volume d'emprunt : 314,48 M€ pour 2026, contre 412,649 M€ en 2025. Cette contraction de l'emprunt se traduit mécaniquement par une moindre capacité d'investissement et réduit encore les possibilités d'action de la Région dans un contexte où ses besoins d'intervention restent pourtant élevés.

	BP 2025 (en M€)	BP 2026 (en M€)	Evolution (M€)
Total Fiscalité et DCRT	2137,1	2195,3	58,2
<i>Total Fiscalité et DCRT hors leviers fiscaux régionaux</i>	<i>2137,1</i>	<i>2057,5</i>	<i>-21,4</i>
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	236,26	240,104	3,841
Total Dotations de l'Etat	107,95	99,579	-8,371
Total Autres Recettes	445,09	503,051	57,965
<i>Total Autres Recettes hors utilisation accrue Fonds européens</i>	<i>445,09</i>	<i>424,352</i>	<i>-20,734</i>

Budget Primitif 2025



Budget Primitif 2026



(Extraits des rapports du Conseil régional)

Un mécanisme DILICO contraignant et déstabilisant

Ce procédé, issu du PLF2025 révèle une contradiction notable entre les ambitions de dialogue et de décentralisation affichées par l'État et la manière dont il mobilise les finances régionales.

L'État prélève immédiatement des fonds dont rien ne garantit qu'ils seront intégralement reversés, et impose en plus un calendrier de restitution étalé sur plusieurs années. Cette logique fragilise durablement les capacités financières régionales, **qui voient leurs ressources captées puis immobilisées au gré des décisions de l'État.**

Une perte structurelle de dynamique des recettes

Le PLF 2026 vient affaiblir structurellement la dynamique des recettes régionales. En remplaçant **les parts de TVA**, seules ressources aux bases réellement évolutives dont disposaient les Régions depuis la réforme de 2018, par une dotation figée dans le temps, l'État transforme une recette liée à l'activité économique en un montant sans croissance. Parallèlement, le nouveau mécanisme d'écrêttement appliqué aux parts de TVA compensant la disparition de la CVAE réduit leur progression du niveau de l'inflation, voire l'annule lorsque celle-ci rattrape la croissance réelle du PIB. À cela s'ajoute la suppression annoncée d'autres dotations de compensation, qui représenterait plusieurs dizaines de M€ en moins pour les Régions.

L'ensemble de ces mesures provoque un véritable effet ciseau : tandis que les dépenses régionales continuent d'augmenter sous l'effet de l'inflation, de la hausse des coûts des services publics ou des investissements indispensables, les recettes perdent progressivement toute dynamique. En remplaçant des ressources auparavant liées à l'activité économique par des dotations figées (fraction de TVA en DGF), et en limitant la progression d'autres recettes au seul niveau de l'inflation, voire en la neutralisant complètement, l'État retire aux Régions la capacité d'ajuster leurs moyens à l'évolution réelle des besoins du territoire. Cette absence de croissance des ressources fragilise la planification budgétaire, puisque chaque hausse de charge se transforme en contrainte supplémentaire.

La perte de dynamique des recettes majeures réduit fortement la capacité d'anticipation des Régions, car elle les prive de ressources évolutives alors que leurs dépenses continuent d'augmenter. Avec des revenus figés ou plafonnés, il devient impossible de garantir le financement des politiques publiques sur plusieurs années, ce qui complique la planification et fragilise la programmation des investissements. Cette rigidité budgétaire limite également la réactivité face aux imprévus et comprime la marge d'autofinancement, essentielle pour porter des projets structurants. Finalement, l'incertitude et l'absence de croissance des ressources restreignent la capacité des Régions à mener une stratégie stable et à répondre efficacement aux missions qui lui sont confiées.

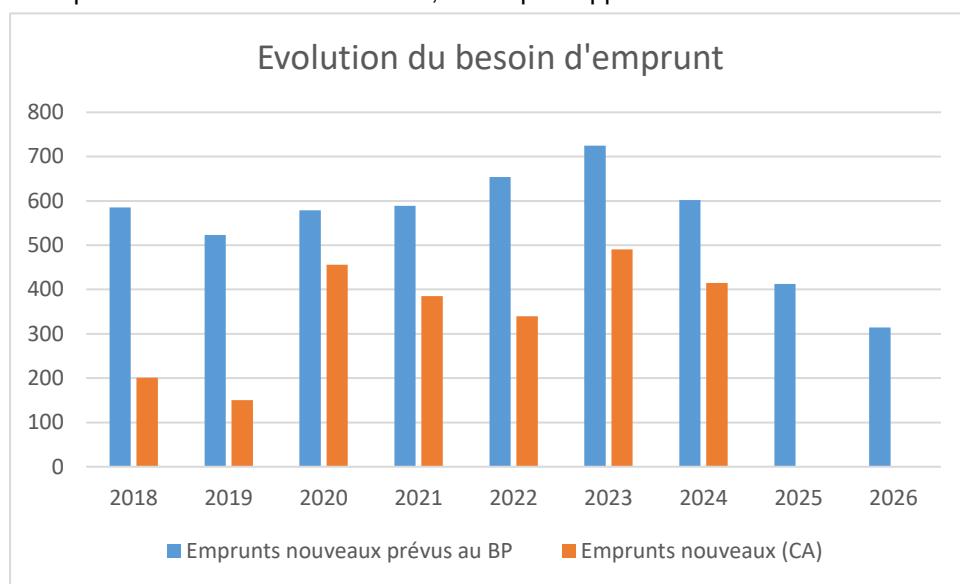
La Région face à la fin des mécanismes compensatoires

Dans le BP 2026, le CESER constate une nouvelle étape du retrait de l'État de ses engagements compensatoires. Après la ponction exceptionnelle opérée en 2025 sur la DCRTP, le PLF 2026 acte la suppression totale de cette dotation pour la Nouvelle-Aquitaine, alors même qu'elle avait été instaurée pour compenser les effets de la réforme de la taxe professionnelle et les pertes de recettes qui en découlaient. Dans le même temps, le PLF 2026 réduit fortement la DTCE, dont la Région ne percevait déjà plus que 4,051 M€ en 2025. La minoration de 58 % prévue rend cette dotation résiduelle quasiment insignifiante, justifiant son inscription à zéro dans le budget primitif.

La disparition concomitante de ces deux ressources illustre un mouvement continu de recentrage de l'État, qui se retire précisément des dispositifs conçus pour compenser les pertes de recettes ou les charges liées aux transferts de compétences, laissant la Région absorber seule ces effets.

L'emprunt

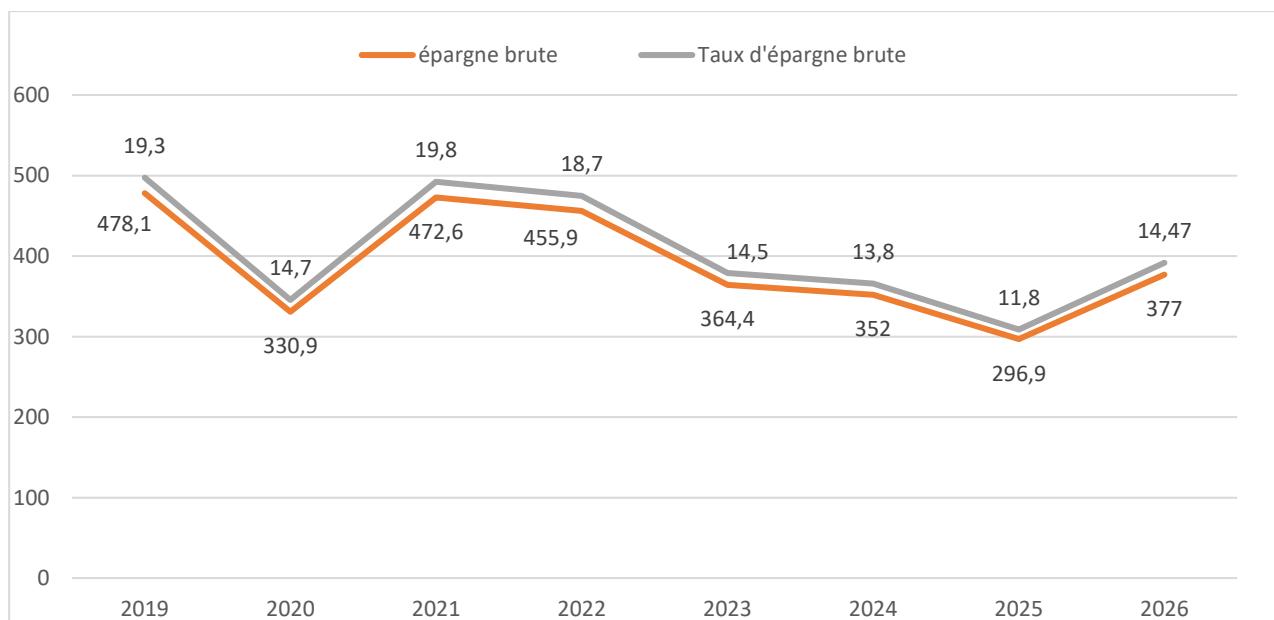
Le besoin d'emprunt affiche une baisse de 98,17 M€ par rapport au BP 2025 et s'élève à 314,48 M€.



L'emprunt et l'épargne brute occupent une place centrale dans l'équilibre financier du Budget primitif 2026. Les données budgétaires montrent en effet une amélioration sensible de la capacité d'autofinancement, avec une épargne brute qui atteint 376,996 M€, soit une progression en ligne avec le redressement annoncé dans les orientations budgétaires.

Cette dynamique s'explique à la fois par la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, stabilisées à 2,227 Md€, et par la progression mesurée des recettes, notamment fiscales. Le taux d'épargne brute projeté s'établit ainsi à 14,47 %, niveau supérieur aux prévisions précédentes et conforme aux standards de soutenabilité financière.

Ce redressement permet une réduction du recours à l'emprunt, fixé à 314,480 M€ en 2026, contre un niveau plus élevé en 2025, confirmant la trajectoire de rétablissement de l'épargne brute avancée par l'exécutif régional. La Région anticipe par ailleurs une capacité de désendettement repassant sous les 9 ans. Dans un contexte de tensions fiscales liées au DILICO et à la perte de dynamique des dotations, cette amélioration des ratios démontre la volonté de la collectivité de préserver sa marge de manœuvre future tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent.



Source CA pour 2019-2024 / BP pour 2025-2026

L'encours de dette continue toutefois de progresser, traduisant un recours encore récurrent à l'endettement, bien que dans des proportions moindres qu'auparavant, dans un contexte où la région cherche à réduire la pression sur la dette à travers une stratégie de diminution significative des autorisations afin d'en atténuer la dynamique à moyen terme.

	Compte Administratif 2024	Compte Administratif estimé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028	Compte Administratif simulé 2029
Encours de dette	3 340,8	3 440	3 599	3 755	3 886	4 004

II/ Les dépenses régionales

Les dépenses inscrites au Budget primitif 2026 s'inscrivent dans une trajectoire de réduction volontaire qui prolonge l'effort engagé les années précédentes. Le Conseil régional explique cette évolution par un travail conduit « *en finesse secteur par secteur* » et fondé sur quatre axes structurants : ne plus compenser les désengagements de l'État, partager la contrainte avec les partenaires selon leurs capacités, mobiliser pleinement les fonds européens et assumer une révision des niveaux d'intervention de façon juste et différenciée.

Dans un environnement marqué par le doublement du DILICO, l'érosion des dotations et la progression de charges réglementaires, la collectivité ajuste ses modalités d'actions. Les dépenses diminuent ainsi d'environ 11 M€ en fonctionnement et 11 M€ en investissement, mais l'effort réel atteint près de 80 M€ en crédits de paiement après neutralisation des dépenses automatiques et contraintes.

Crédits de paiement	BP 2025	BP+ BS 2025	BP 2026	Ecart / (BP+BS)
Dépenses réelles de fonctionnement	2 220,7 M€	2 238,9 M€	2 228,0 M€	-10,9 M€
dont Fonds européens	27,3 M€	27,3 M€	41,0 M€	13,6 M€
dont DILICO	41,8 M€	26,0 M€	46,6 M€	20,6 M€
dont CNRACL		2,0 M€	12,5 M€	10,5 M€
Dépenses réelles de fonctionnement hors FUE, DILICO et CNRACL	2 151,5 M€	2 183,5 M€	2 127,9 M€	-55,6 M€
Dépenses réelles d'investissement	1 118,4 M€	1 135,3 M€	1 124,5 M€	-10,8 M€
dont Fonds européens	58,5 M€	58,5 M€	79,6 M€	21,1 M€
dont Dette	183,8 M€	183,8 M€	200,8 M€	17,0 M€
dont dépenses SPIIT (remboursées par la SPIIT)	129,5 M€	129,5 M€	104,0 M€	-25,5 M€
Dépenses réelles d'investissement hors FUE, dette et SPIIT	746,7 M€	763,6 M€	740,2 M€	-23,4 M€

La contribution due à la CNRACL poursuit en 2026 sa progression mécanique, sous l'effet cumulé de l'évolution de la masse salariale régionale et de l'augmentation tendancielle du taux de cotisation employeur. Cette charge obligatoire, totalement indépendante des choix de la collectivité, pèse directement sur les dépenses de fonctionnement et contribue à accroître le caractère largement contraint de cette section budgétaire, **déjà estimée à près de 93 % de dépenses incompressibles**.

Une forte baisse des dépenses de fonctionnement (en CP)

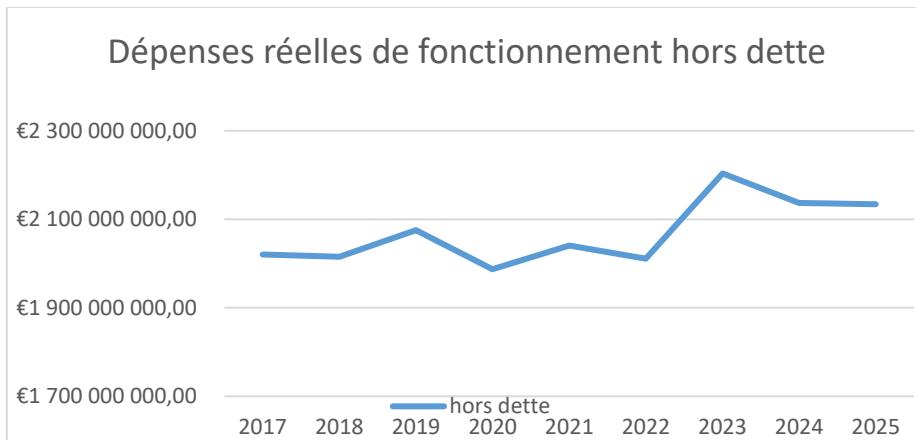
Pour l'année 2026, les dépenses de fonctionnement (hors dette) s'élèvent à 2,23 Mds € contre 2,24 Mds€ en 2025.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une baisse significative, estimée à 55,6 M€ en crédits de paiement hors fonds européens et hors effets mécaniques du DILICO. La réduction provient d'abord de la décision de ne plus compenser les désengagements de l'État.

La diminution de 15 M€ de la participation de l'État au Pacte de formation professionnelle se traduit par la suppression d'environ 3 500 places de formation. Les incertitudes concernant la compensation des formations sanitaires et sociales dans le cadre du Ségur, ainsi que la possible division par deux des dotations versées par France Compétences aux CFA, obligent également la Région à revoir son périmètre d'intervention, faute de pouvoir pallier une nouvelle fois le retrait de l'État.

Les efforts de maîtrise portent aussi sur les partenaires régionaux. La Région choisit d'adapter ses contributions à leur situation financière réelle, en tenant compte notamment du niveau de fonds de roulement des lycées et des instituts de formation, afin de privilégier un usage équilibré de leurs réserves. Les agences et satellites de la Région sont également mis à contribution, avec une diminution moyenne d'environ 4 %, et des ajustements plus marqués pour les structures les moins stratégiques ou disposant de marges de manœuvre plus importantes.

Dans le domaine des mobilités, le Conseil régional revoit l'offre de transport en fonction de la fréquentation réelle et des situations de saturation, afin de concentrer les moyens sur les besoins les plus prioritaires. Dans le champ culturel, l'intervention régionale est réorientée vers les acteurs les plus vulnérables.



Des crédits d'investissement en baisse

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) s'élèvent quant à elles à 923,7 M€ contre 938 M€ au BP 2025.

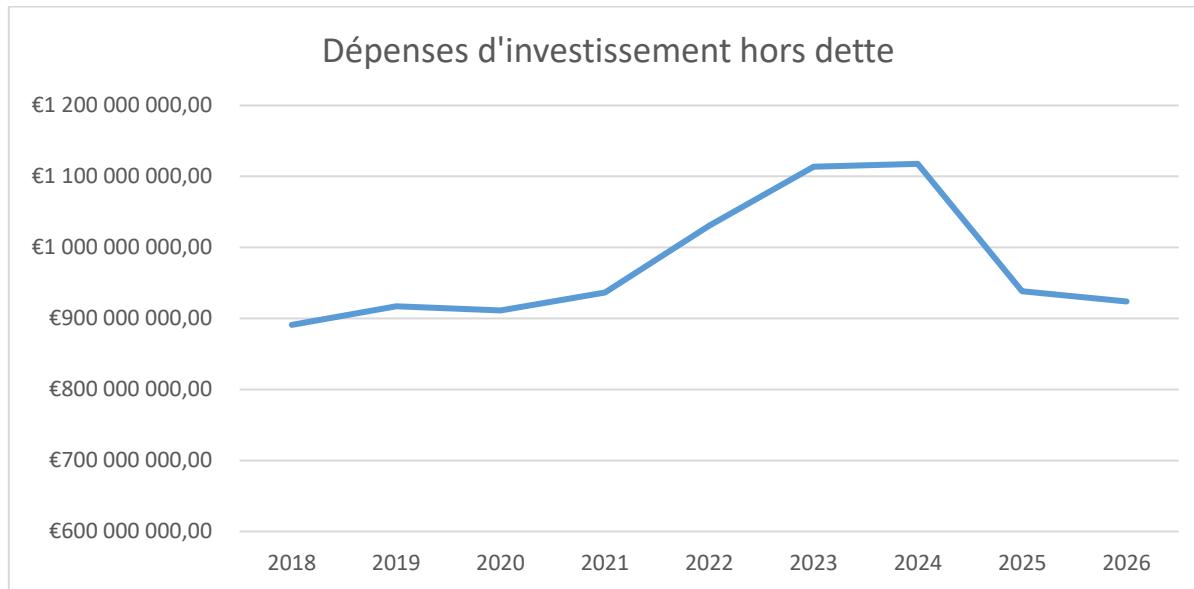
La section d'investissement s'inscrit dans une dynamique comparable de réduction maîtrisée. Les crédits de paiement diminuent de 23,4 M€ hors fonds européens, dette et SPITT, **tandis que près de 90 % des crédits inscrits correspondent à des opérations déjà engagées**, notamment des soldes de subvention ou des travaux pluriannuels en cours de réalisation.

Cela explique que les diminutions portent principalement sur les nouvelles autorisations de programme, qui enregistrent une baisse importante, marquant la volonté de limiter l'ouverture de nouveaux projets dans un contexte financier dégradé.

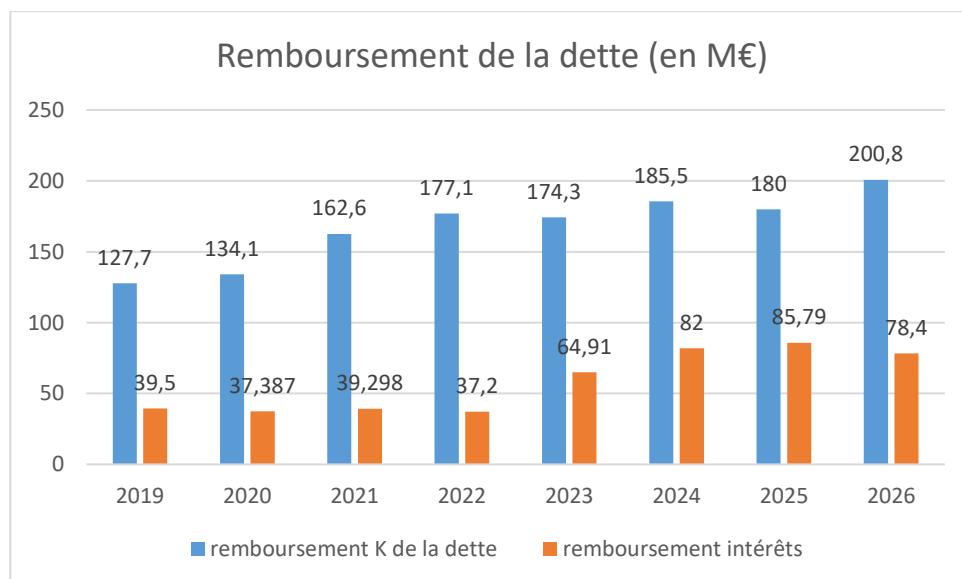
La Région priorise ses investissements, en concentrant d'abord ses moyens sur les lycées. Face aux évolutions démographiques, elle renonce à la construction de nouveaux établissements au profit d'interventions plus ciblées sur les sites existants, et engage une étude pour mieux anticiper ces évolutions, tant dans les lycées que dans l'enseignement supérieur. Dans ce dernier domaine, elle recentre ses financements sur les laboratoires de recherche, jugés plus stratégiques, ce qui conduit à abandonner certaines opérations immobilières.

Sur le ferroviaire, la Région poursuit les projets déjà engagés (matériel roulant, technicentres, modernisations) mais refuse de lancer de nouvelles opérations d'envergure tant que l'État n'assume pas pleinement ses responsabilités de gestionnaire du réseau.

Enfin, l'année 2026 se caractérise par une mobilisation accrue des fonds européens (plus de 240 M€), qui soutiennent les projets économiques, écologiques, agricoles et territoriaux. Cette stratégie permet de maintenir un niveau d'investissement important tout en préservant l'épargne et en limitant le recours à l'emprunt.



La dette et les opérations financières



L'effort global sur les dépenses et la mobilisation des leviers fiscaux permettent une diminution du recours à l'emprunt d'équilibre en 2026. La Région projette ainsi une amélioration de ses principaux ratios financiers. L'épargne brute progresserait pour atteindre 14,7 %, tandis que la capacité de désendettement repasserait sous les 9 ans. L'encours de dette diminuerait à la fin de l'exercice, confirmant la trajectoire de désendettement annoncée lors des orientations budgétaires.

Les opérations financières incluent également les mouvements d'ordre destinés à fiabiliser les comptes, parmi lesquels les régularisations patrimoniales relatives à l'IEP de Bordeaux, à l'IPB-ENSEIRB et l'intégration des CREPS de Poitiers et Talence, qui donnent lieu à une reprise d'amortissement de plus de 40 M€.

III/ L'avenir : évolution des AP et AE

La stratégie régionale met en lumière une situation budgétaire marquée par une forte rigidité, qui limite largement la capacité d'action de la collectivité. La quasi-totalité des crédits de paiement en investissement, à hauteur de 90 %, est déjà engagée dans des projets en cours ou dans des opérations de régularisation, tandis que 93 % des dépenses de fonctionnement relèvent également d'obligations difficiles à réduire. Dans ce contexte, l'effort de maîtrise budgétaire ne peut porter que sur les nouvelles autorisations, seul levier véritablement disponible pour ajuster la trajectoire financière.

La stratégie retenue consiste donc à freiner fortement l'ouverture de nouvelles autorisations d'engagement. Hors dépenses liées au transport routier, qui demeurent incontournables en raison du renouvellement prochain des contrats de délégation de service public en Gironde et en Dordogne, les nouvelles **AE** enregistrent une **baisse de près de 99 M€**. Cette orientation traduit une volonté claire de sobriété, mais aussi une nécessité technique : la collectivité se trouve dans un cycle de reconduction contractuelle qui la constraint à préserver des marges pour 2026.

S'agissant de l'investissement, la diminution est encore plus marquée. Après plusieurs années d'importantes ouvertures, les nouvelles autorisations **chutent d'environ 457,1 M€**. Hors transports, la baisse demeure significative, avoisinant les 17 %, soit près de 90 M€. La réduction observée dans le secteur des transports ne témoigne pas d'un désengagement, mais plutôt de la fin de programmes exceptionnels, tels que l'acquisition de matériel roulant, particulièrement coûteux et par nature non récurrents.

Cette inflexion doit néanmoins être appréciée à la lumière des engagements déjà contractés, dont les effets se poursuivront sur plusieurs exercices. La trajectoire de paiement restant fortement contrainte par des décisions antérieures, la collectivité se trouve dans une phase de transition qui combine la fin d'un cycle d'investissements lourds et la nécessité de maîtriser une dépense future déjà largement préengagée. L'orientation actuelle apparaît ainsi moins comme un repli stratégique que comme une adaptation réaliste à un environnement budgétaire resserré, où la marge de pilotage repose essentiellement sur la modération des nouveaux engagements.

Autorisations	BP 2025	BP+BS 2025	BP 2026	Ecart /BP+BS
Autorisations d'engagement (AE)	1 471,0 M€	1 489,5 M€	1 857,0 M€	367,6 M€
dont transports routiers de voyageurs	298,4 M€	301,9 M€	768,6 M€	466,7 M€
Autorisations d'engagement (AE) hors transports routiers de voyageurs	1 172,7 M€	1 187,6 M€	1 088,5 M€	-99,1 M€
Autorisation de programme (AP)	1 025,2 M€	1 044,1 M€	587,1 M€	-457,1 M€

2/ ORIENTATIONS POLITIQUES

Lors de l'examen du budget primitif 2025, le CESER avait rappelé les facteurs d'incertitudes et d'inquiétude qui entouraient l'élaboration du budget régional. Force est de constater que ce contexte (tension sur les budgets publics, flou sur le budget de l'État, aggravation du taux de chômage, tensions internationales...) ne s'est guère amélioré et s'est même détérioré du point de vue des perspectives budgétaires, en particulier pour les Régions.

Le CESER appelle l'attention sur le fait que ces mêmes éléments de contexte se répercutent sur les budgets des autres collectivités territoriales, dont certaines en grande difficulté et acculées à des coupes parfois radicales dans leurs dépenses (cf. certains Conseils départementaux dont celui de la Gironde, après celui de la Charente placé sous tutelle du préfet en avril 2025). **Or, les effets combinés de ces arbitrages nationaux et territoriaux ont d'ores et déjà un impact parfois délétère sur toute une partie du tissu économique et social régional, notamment sur celui relevant des domaines de compétences dits « partagés » entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales (ex : culture, sport mais aussi vie associative), avec des conséquences sur l'emploi et des menaces sérieuses sur la pérennité des structures concernées.** Le CESER exprime sa plus vive inquiétude dans ce contexte et alerte sur ses effets potentiellement dévastateurs, tant du point de vue économique que social et politique, alors que la période qui s'ouvre (2026/2028) sera marquée par une succession d'élections locales, nationales puis départementales et régionales.

Le CESER considère que l'annonce par l'actuel Premier ministre d'un projet de réforme territoriale devrait constituer l'occasion d'une remise à plat aussi bien de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales que des ressources fiscales mobilisables, permettant d'assurer à la fois une meilleure lisibilité de l'action publique et des responsabilités respectives, et une plus large autonomie financière pour les collectivités.

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

Une politique économique particulièrement impactée par les dernières restrictions budgétaires

L'assemblée socioprofessionnelle réitère ses inquiétudes sur cinq points sur le pilier 1 :

- le risque de fragilisation des territoires et de l'économie régionale,
- le soutien aux entreprises,
- l'évaluation des aides aux entreprises et la compétitivité du territoire
- l'affaissement de l'investissement en faveur de l'Économie sociale et solidaire,
- les choix budgétaires comportant des risques pour la formation professionnelle continue.

La Région Nouvelle-Aquitaine connaît des contraintes financières profondément liées à l'instabilité politique et à la conjoncture économique nationale et durables. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, liées notamment à des réductions de dotations de la part de l'État, la Région mobilise la faible marge de manœuvre fiscale dont elle dispose, à travers la levée du versement mobilité auprès des entreprises du territoire et la tarification de la carte grise, prélevée aux ménages.

Refusant de compenser les désengagements de l'État et contrainte par la réduction des dotations de l'Etat, la Région fait porter l'effort en crédits de paiement au pilier 1 « Développement économique et emploi » et au pilier 4 « Transition énergétique et écologique ». **Ainsi le pilier 1 baisse de 4,48% en crédits de paiement** ; cette baisse spécifique des moyens alloués à la politique économique est à mettre en perspective avec la baisse du budget global, qui représente 1%.

Face à cette réalité, le CESER encourage à reconstruire et à limiter la part de risques à prendre dans le cadre des investissements économiques. Le projet Flying Whales illustre précisément la prudence à adopter : il s'agit en effet d'un pari industriel présentant une part de risques non négligeable dans le contexte actuel, qu'il serait opportun de pouvoir réévaluer. Dans cette optique, le CESER incite donc le Conseil régional à solliciter une présentation générale de l'actualité du projet.

Faire des critères d'écosocioconditionnalités un outil structurant des arbitrages financiers

Le CESER insiste sur l'importance que la Région s'appuie effectivement sur les écosocioconditionnalités pour structurer ses arbitrages dans le cadre de l'attribution des aides aux entreprises. Il est en effet nécessaire que ces critères soient appliqués de manière précise pour justifier la sélectivité des projets, en lien avec la vulnérabilité des secteurs d'activité et des territoires. Leur application en amont du projet lors de son instruction doit également être renforcé par un contrôle et un suivi en aval du versement de la subvention.

Des arbitrages impactants et une baisse marquée des crédits pour l'ESS

Le CESER constate que des arbitrages budgétaires ont été opérés en faveur de secteurs considérés comme particulièrement vulnérables. Les crédits de paiement augmentent ainsi pour l'agriculture, passant de 63,102 M€ en 2025 à 69,835 M€ en 2026, et pour la politique culturelle, de 19,796 M€ à 20,470 M€. Les crédits dédiés aux aides à la recherche sont également maintenus.

Le CESER salue la continuité de l'engagement régional en faveur du programme « Usine du Futur », mobilisant aides directes et financements de formations destinées à soutenir la réindustrialisation et le développement de compétences industrielles. Il rappelle cependant que cette action dépasse le champ de compétence du Conseil régional, alors même que le PLF 2025 menace la soutenabilité budgétaire de l'exercice de ses compétences obligatoires.

Concernant l'Économie sociale et solidaire (ESS) voit l'ensemble de ses lignes reculer : les Autorisations de Programme diminuent de 1,650 M€ à 1,000 M€, les Autorisations d'Engagement de 5,043 M€ à 4,623 M€, et les Crédits de Paiement de 5,730 M€ à 5,654 M€. Le CESER souligne que ces réductions interviennent alors que l'écosystème de l'ESS fait déjà face à des restrictions budgétaires généralisées, entraînant des difficultés pour les entreprises du secteur et une fragilisation de l'emploi.

Au sein de ce chapitre budgétaire, le CESER note avec satisfaction la progression sensible des crédits destinés à la coopération dans l'économie sociale et solidaire et de ceux dédiés à l'inclusion. Elle regrette néanmoins l'amputation importante des crédits consacrés à l'innovation sociale (- 54,6 % à 420 k€), en dépit de l'intérêt des expériences accompagnées dans ce cadre.

Un désengagement de l'État aux conséquences majeures pour la formation, l'apprentissage et l'économie régionale

Le CESER alerte sur le désengagement croissant de l'État en matière de formation et d'apprentissage, qui fragilise un budget régional déjà contraint. La baisse de 15 M€ en 2026 puis de 10 M€ en 2027 dans le cadre du Contrat de Formation et de Compétences entraîne en Nouvelle-Aquitaine la suppression de 3 500 places de formation continue pour les demandeurs d'emploi, réduisant d'autant leurs chances d'insertion. À cela s'ajoute la réduction de l'aide à l'apprentissage de 40 à 20 M€, pesant sur les jeunes, les familles et les entreprises.

Le CESER soutient la position de la Région de ne pas compenser ces retraits afin de préserver l'équilibre budgétaire, tout en soulignant les risques pour les publics concernés et pour l'économie régionale. Il rappelle que les financements de l'État doivent rester complémentaires et non se substituer aux actions régionales, et note que 41 M€ de crédits PACTE non consommés ont été restitués en 2024.

Des inquiétudes fortes pour les bénéficiaires et l'efficacité des politiques publiques

La réduction du nombre de places intervient sans critères de sélection clairement affichés ce qui serait pourtant bénéfique à la compréhension des arbitrages effectués. Le CESER demande d'analyser les causes de sous-consommation des fonds, d'ajuster le catalogue en conséquence et de préserver les dispositifs indispensables (lutte contre l'illettrisme, savoirs de base, accompagnement en langues). Il appelle également à renforcer les formations transversales essentielles (permis, CACES, habilitations, compétences numériques), qui facilitent l'insertion professionnelle.

La sollicitation du Compte Personnel de Formation dans des parcours financés par la Région suscite des réserves : le CPF doit rester un outil individuel complémentaire et ne pas transférer la charge financière vers les bénéficiaires. Le CESER s'interroge sur l'absence de concertation préalable et demande que la complémentarité des financements soit strictement garantie.

Des fragilités sectorielles et économiques accrues

Les réductions de crédits impactent aussi les chambres consulaires, la CRESS et les services d'accompagnement aux entreprises, déjà confrontés à des baisses d'effectifs. Le CESER alerte sur les risques de précarisation des emplois et de ralentissement des dynamiques économiques territoriales.

Il demande par ailleurs une clarification rapide des critères de financement de l'apprentissage et interroge la pertinence de former 35 000 personnes dans la filière batterie d'ici 2028, au regard des incertitudes du marché de l'emploi dans ce secteur. Il recommande d'aligner les objectifs sur une analyse fine des besoins réels.

Pour une action régionale plus ciblée, plus souple et plus transparente

Le CESER encourage le développement des aides individuelles à la formation, jugées plus réactives et mieux adaptées à la diversité des situations, notamment lorsque l'offre collective ne répond pas aux besoins. Il appelle enfin à une vigilance sur la pertinence et la qualité des aides régionales, notamment pour les formations internes en entreprise, et à une transparence renforcée dans l'attribution des financements.

PILIER 2 - JEUNESSE

Jeunesse : un budget d'accompagnement des jeunes préservé

Après une baisse sensible en 2025, les crédits dédiés dans ce budget 2026 dédié à l'accompagnement des jeunes sont préservés (13,38 M€ dont 6,2 M€ pour favoriser les initiatives et l'engagement des jeunes, 6,78 M€ pour la mobilité citoyenne et internationale et 396,5 k€ pour l'éducation et la médiation artistique et culturelle, soit + 14 % dans ce dernier cas).

Plus globalement, le CESER encourage le Conseil régional, chef de file pour les politiques jeunesse, à préserver son effort d'intervention en faveur des jeunes dans l'ensemble de ses politiques (dont formation professionnelle et apprentissage), considérant les difficultés de nature diverse auxquelles ces derniers sont confrontés.

Dans ce cadre, et à titre d'exemple, il invite le Conseil régional à une action plus volontariste afin de promouvoir et d'encourager l'orientation vers les carrières scientifiques ou d'ingénieur chez les lycéennes et jeunes étudiantes, en mobilisant Cap Métiers, le réseau NACSTI, les associations d'éducation populaire et le Nouveau festival des lycéens et apprentis.

Logement des jeunes : un budget qui continue de s'éroder

Avec 2,79 M€ de crédits inscrits pour l'année 2026, la politique de logement des jeunes accuse un nouveau coup de frein (- 11,9 % en investissement soit une baisse cumulée de 6 53,6 % en 5 ans, - 9,4 % en fonctionnement, soit une baisse cumulée de 6 28,5 % en 5 ans).

Tout en reconnaissant que l'implication du Conseil régional dans ce domaine dépend des prévisions d'investissement d'autres maîtres d'ouvrage (universités, CROUS, collectivités locales), il considère que ce recul d'investissement constitue un signal très préoccupant au regard des graves difficultés de logement rencontrées par les jeunes, dont les étudiants de l'enseignement supérieur, en région.

De manière plus générale, et au-delà des choix budgétaires opérés par le Conseil régional ; le CESER s'interroge sur les conditions dans lesquelles l'État, mais également les autres partenaires de la collectivité régionale, pourront ou non assumer dans les années à venir leurs engagements contractuels avec la collectivité régionale (CPER, conventions et contrats de partenariat pluriannuels).

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le devenir des « petites lignes » ferroviaires en suspens

Le CESER constate un engagement régional toujours significatif sur les transports, avec un maintien global des crédits de paiement inscrits pour 2026. Les investissements connaissent toutefois des évolutions diverses : + 5,8 % sur les investissements d'infrastructures de transport (pilier 3), mais -11,15% sur les investissements au titre du volet « mobilité durable et intelligente » (pilier 4) après toutefois une forte augmentation des crédits en 2025.

Le choix du Conseil régional de ne plus se substituer à l'Etat trouve une illustration emblématique sur le sujet de la régénération du réseau ferré, que des décennies de sous-investissement ont conduit à dégrader fortement. S'il a salué l'engagement régional, déterminant dans le financement des opérations, le CESER a rappelé à plusieurs reprises qu'il s'exerçait hors des compétences obligatoires de la collectivité. Il est pour le CESER de la responsabilité de l'Etat, propriétaire de l'infrastructure, de donner à SNCF Réseau les moyens nécessaires à sa régénération, à sa modernisation et à son développement, et ainsi de pouvoir contribuer plus fortement au report modal et à la décarbonation des mobilités. Des financements massifs sont nécessaires, que le système actuel de financement ne permet pas d'assurer. Les suites que donnera l'Etat à la conférence nationale Ambition France Transports sont donc particulièrement attendues, tant en termes de programmation des investissements que d'identification des ressources pérennes à mobiliser pour assurer la rénovation du réseau, et notamment des lignes de desserte fine des territoires.

Sur le principe, le CESER partage donc la position du Conseil régional sur le sujet, tout en notant malgré tout le maintien de l'engagement régional sur des opérations structurantes comme le projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest qui, en cohérence, devrait relever de la responsabilité de l'Etat. Le CESER est toutefois très réservée sur la décision de ne plus s'engager sur aucune opération de travaux d'urgence sur le réseau, qui permettent, dans l'attente de travaux plus structurants, d'éviter la fermeture de lignes. Que se passera-t-il si l'Etat n'assume pas ses responsabilités ? Le CESER craint que plusieurs lignes régionales, parmi celles qui irriguent les territoires les moins denses et parfois les moins dynamiques, n'en fassent les frais, au détriment des populations, de la vie économique et sociale locale, des enjeux du report modal... Et une fois fermée, une ligne est difficile à rouvrir, avec des coûts plus importants que ceux qui auraient été exposés pour éviter la fermeture. Sans remettre en cause la position de principe, une exception permettant *a minima* d'éviter la fermeture de lignes serait souhaitable. Dans cette perspective, le CESER propose, afin de ne pas obérer l'avenir, de prévoir dans les nouvelles autorisations de programme les crédits nécessaires à ces travaux d'urgence.

L'avenir de l'économie régional est également déterminé par la capacité de la Région à maintenir les investissements dans des infrastructures de transport indispensables au développement et au rayonnement de certains secteurs économiques du territoire, et notamment les infrastructures ferroviaires. Ainsi, le CESER alerte le Conseil régional, mais aussi l'Etat au premier chef, sur l'importance de soutenir à la fois les lignes locales critiques et les programmes et le tracé de lignes interrégionales, deux échelles complémentaires qui impactent et impacteront structurellement l'écosystème économique régional.

Aménagement du territoire : vers une nouvelle politique contractuelle

Parmi les évolutions des crédits plus spécifiquement dédiés à l'aménagement et au développement des territoires, le CESER retient plus particulièrement, pour 2026 :

- la progression significative des crédits d'investissement inscrits au titre de la politique contractuelle (+ 28,38 %) ;
- la baisse observée sur l'économie territoriale et la politique de retournement (-6,7 % en fonctionnement et -5,15 % en investissement) : le CESER s'interroge sur les causes de cette nouvelle diminution des crédits : résultat des arbitrages budgétaires, inadaptation des dispositifs qui ne trouvent pas totalement leur public... ?

L'année 2026 sera notamment marquée par le lancement d'un nouveau cycle de contractualisation avec les territoires. La stratégie régionale est de poursuivre une coopération de proximité tout en apportant des évolutions marquant une action plus ciblée et différenciante vers les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. Le CESER souhaiterait qu'au-delà des bilans qui seront réalisés pour chacun des 53 contrats, un bilan plus global de la contractualisation avec les territoires soit dressé. Quels effets des contrats en termes de développement territorial ? Dans quelle mesure les contrats déclinent-ils les priorités régionales ou sont-ils le reflet des demandes locales ? Autant de questions sur lesquelles il serait intéressant pour le CESER d'avoir un éclairage au moment d'engager une nouvelle étape de contractualisation.

Plus spécifiquement, le CESER relève de manière positive le soutien, à travers les CADET, de projets de réemploi d'objets et de matériaux inutilisés, liant ainsi démarche industrielle et transition écologique.

Le CESER relève enfin le lancement possible en 2026 d'une nouvelle modification du SRADDET en fonction du vote de différentes propositions de loi. Parmi les sujets potentiellement concernés : la stratégie aéroportuaire régionale, sujet qui invite à la réflexion, notamment en termes de maillage aéroportuaire régional (et national). Le CESER attire toutefois l'attention sur l'impact d'évolutions législatives fréquentes, potentiellement contradictoires (comme sur le Zéro Artificialisation Nette – ZAN), sur la stabilité qui devrait caractériser un document de planification régional, lui-même décliné par les documents infra régionaux, sans même parler du coût (financier, de temps mobilisé par la Région et les acteurs...) que ces modifications induisent.

Culture : un secteur d'intervention relativement épargné dans son ensemble mais des dégâts dans les arbitrages

Dans son ensemble (industries culturelles et culture), le secteur culturel se verrait attribué une enveloppe globale de 75,35 M€ dans ce projet de budget, soit un repli de – 2,3 % en crédits de paiements.

Dans le domaine des industries culturelles, intégrées au pilier du développement économique, la politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est épargnée et voit son budget progresser, en perspective de la renégociation courant 2026 de la convention avec le Centre National du Cinéma et de l'audiovisuel (CNC) et les partenaires infrarégionaux (10,06 M€ soit + 12,6 % par rapport à l'exercice 2025¹). Tous les autres domaines d'intervention enregistrent une baisse de leurs crédits de paiements (de l'ordre de – 3 % pour les musiques actuelles et le livre, de – 8,6 % pour l'agence ALCA et de – 10,3 % pour le service télévisuel régional). Les domaines de la politique culturelle régionale relevant de compétence régionale connaissent aussi une évolution contrastée, avec une hausse des crédits dédiés à l'inventaire du patrimoine culturel (423,49 k€, soit + 54,7 %) et une baisse des crédits consacrés aux langues et cultures régionales (- 10 % à 2,46 M€).

Dans les autres champs de la politique culturelle, la politique de restauration des monuments historiques sort bénéficiaire des arbitrages budgétaires (5,22 M€, soit + 14,8 %), de même que le soutien aux manifestations culturelles, dont le règlement d'intervention sera révisé en 2026 (6,13 M€, soit + 4,2 %), la formation-enseignement supérieur (+1,5 %, à 2,8 M€) et le soutien aux arts plastiques et visuels (2,185 M€, soit + 10,1 %). Les autres domaines d'intervention subissent des baisses plus ou moins conséquentes de leur budget : le soutien aux projets structurants d'équipement culturel tels que les musées (- 12,2 %, 2,785 M€), l'aide aux équipements culturels – médiathèques, cinémas, salles de spectacle (- 23,1 %, 2,9 M€) fait les frais d'un recentrage vers les contrats de développement et de transition et vers les territoires dits « à enjeux », le soutien aux équipes artistiques est de même amputé (3,95 M€, soit – 9,6 %) et dans une moindre mesure celui aux lieux de diffusion (8,69 M€, -1,5 %).

Le soutien aux agences et autres organismes associés n'échappe pas à ces arbitrages, avec là encore des distorsions selon les structures concernées : si les FRAC et le centre Mauriac de Malagar sont relativement épargnés, l'OARA enregistre une baisse de -12,3 % (3,15 M€).

Quant à l'agence A', la baisse en cours d'exercice de 150 k€ sur l'année 2025, qui devait être reconduite en 2026 (soit – 300 k€ au total) est encore plus drastique qu'annoncée puisqu'elle atteint - 524 740 € par rapport au budget primitif 2025, soit une baisse de - 89,1 %.

Autrement dit, un tel niveau de désengagement de la collectivité régionale sonne comme une liquidation sans appel de cette structure sans autre indication quant à l'avenir des missions qui lui étaient jusqu'alors dévolues en matière d'observation du fait culturel en région ou d'animation du dialogue social (COREPS).

Le CESER déplore cette décision. Il appelle le Conseil régional à préciser la manière dont il entend maintenir ces missions et à accompagner le reclassement des personnels, déjà durement affectés par cette situation en 2025 (licenciements, départ du directeur, souffrance et anxiété des personnels restant en poste).

Compte-tenu des risques d'effet « domino » des arbitrages budgétaires des pouvoirs publics dans ce domaine et des conséquences prévisibles en cascade sur l'emploi culturel et la pérennité du tissu associatif culturel, le CESER demande au Conseil régional d'initier un dialogue avec l'État et les collectivités en région, qui pourrait prendre la forme d'une « conférence des financeurs de la culture », à l'instar de ce qui existe dans le domaine du sport.

Sport : un recentrage qui pénalise en partie l'accès au sport pour tous et toutes

Le projet de budget primitif 2026 en faveur du sport affiche une progression en crédits de paiement de + 4,4 % en comparaison de l'exercice 2025. Toutefois, cette progression du budget global masque un net recentrage de l'intervention régionale sur ses compétences clés, notamment par sa politique d'investissement.

Ainsi, les crédits d'investissement dédiés aux Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) sont quasiment doublés (+96,1 % à 3,545 M€) et ceux liés aux installations sportives des lycées et CFA affichent également une progression notable (+ 15,9 % à 5,45 M€). L'appui aux têtes de réseau du mouvement sportif sort également indemne (+ 6,5 % à 2,4 M€, en hausse sur les crédits de fonctionnement mais en baisse en investissement).

¹ « Exercice » étant entendu ici en intégrant les inscriptions du budget primitif 2025, du budget supplémentaire, de la décision modificative et d'éventuels virements de crédits.

Les autres axes de la politique sportive régionale font les frais des arbitrages, avec des baisses parfois conséquentes des crédits inscrits : - 69,5 % sur le soutien aux pratiques du sport pour tous (99 k€), - 26,6 % pour le sport santé (- 40,5 % sur les crédits de fonctionnement à 362,5 k€ mais en hausse en investissement de + 66,8 % à 150 k€), baisse sur les autres aides aux équipements sportifs, aux structures du mouvement sportif et au sport de haut niveau.

Dans le prolongement de son rapport² récemment adopté, le CESER invite le Conseil régional :

- à faciliter l'accès des installations sportives des lycées aux associations et clubs sportifs des territoires concernés ;
- à renforcer ses partenariats (DRAJES, ARS, collectivités) pour maintenir un effort soutenu d'accès à l'activité physique et sportive pour celles et ceux qui en sont éloignés ou empêchés, considérant les enjeux sanitaires de prévention des maladies chroniques et de déploiement de l'approche « Une seule santé », qui participe de la feuille de route Néo Terra 2.

Santé : une baisse en partie compensée par l'accroissement des investissements dans les instituts de formation

Les crédits de paiement inscrits dans ce budget primitif affichent une baisse globale de - 2,7 %, essentiellement due à la diminution des crédits de fonctionnement (- 3,6 %), concernant le fonctionnement des instituts de formation sanitaire et des bourses aux étudiants. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation des crédits d'investissement (construction et équipement des instituts) et dans une moindre mesure des crédits de fonctionnement des instituts de formation sociale.

Considérant les besoins dans les métiers concernés et les difficultés des jeunes en formation, le CESER appelle le Conseil régional à éviter autant que possible les économies sur les bourses destinées aux étudiants des instituts de formation sanitaire et sociale (- 1 M€ en 2026).

Dans le même sens, le CESER appelle le Conseil régional à la vigilance sur l'importance d'un maintien des crédits destinés aux instituts de formation aux carrières sanitaires, en dépit des incertitudes concernant le maintien par l'État des concours relevant du Ségur de la santé.

De la même façon, au vu des problèmes rencontrés pour maintenir une présence médicale dans nombre de territoires, il invite le Conseil régional à préserver ses capacités d'intervention pour la création de maisons de santé (baisse de crédits de - 11,7 % à 1,5 M€ en 2026).

Vie associative et solidarité : un décrochage de la politique structurelle de soutien à la vie associative ?

Les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité plongent avec un recul global de - 10,6 % (2,7 M€ inscrits, soit - 445 k€ par rapport à 2025). Dans le projet de budget 2026, cette baisse affecte essentiellement les crédits destinés à l'emploi associatif (- 20,8 % à 560 k€, - 74,5 % en 5 ans), au développement de la vie associative (- 13,8 % à 1,4 M€ mais - 6,5 % sur 5 ans) et, en des termes moins prononcés, ceux destinés à la solidarité et à la politique d'égalité (- 3,8 % à 1,7 M€).

Même si une part essentielle des aides régionales aux associations transite par d'autres politiques thématiques (formation, culture, sport, économie sociale et solidaire...), la réduction continue des aides structurelles au secteur associatif inquiète profondément le CESER, notamment dès lors que des arbitrages comparables pourront vraisemblablement être pris par l'État (par exemple, quid pour le FDVA ?) et les autres échelons de collectivités. En effet, le soutien à la vie associative ne constitue pas un segment clairement identifié de compétences, ni même comme domaine de compétences partagées, entre l'État et les collectivités. Dès lors, le risque de désengagement est non négligeable dans le contexte budgétaire ambiant, alors même que la part des subventions n'a cessé de chuter dans la structure des recettes des associations. Cette évolution dans la nature des aides publiques, conjuguée à celle des critères d'éligibilité ou d'intervention (ex : de mutualisation ou d'organisation en réseaux) génère, sous couvert de contraintes budgétaires, des risques accrus de fragilisation qui fait peser une lourde menace en termes de tensions sociales et pour le fonctionnement de notre démocratie.

² « Faire équipe : pour réussir un égal accès aux pratiques d'activités physiques ou sportives en Nouvelle-Aquitaine », CESER Nouvelle-Aquitaine, juin 2025.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Un budget constraint qui doit mettre les enjeux environnementaux au cœur des arbitrages

Le CESER a bien conscience du contexte budgétaire dans lequel s'inscrit ce budget primitif 2026, et **salue la permanence de l'engagement de la Région en matière de transition énergétique et écologique** (pilier 4). Il soutient ainsi le positionnement régional en faveur de la souveraineté industrielle, agricole et énergétique, notamment pour ce qui concerne le soutien à la recherche et l'innovation pour décarboner nos productions, l'enjeu d'économie des ressources et de réduction des déchets, tout comme la volonté poursuivie de favoriser l'économie circulaire et la coopération économique pour « *rendre des process plus sobres et renforcer la résilience économique des territoires* ».

Si une partie de cette orientation s'inscrit dans les actions identifiées au sein du Pilier 4, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'enjeu de cohérence et de sens du soutien aux projets économiques accompagnés dans le cadre du pilier 1 « développement économique et emploi ». En effet, **dans un contexte de budget constraint et de nécessité d'arbitrage, la transition écologique doit être un des points essentiels à considérer, s'inscrivant dans les objectifs inscrits dans la feuille de route Néo Terra**. Dans le même sens, une meilleure visibilité des axes portés par la feuille de route Néo Terra dans les choix opérés à l'occasion du budget primitif permettrait de favoriser la lisibilité des axes d'actions prioritaires et la façon dont ils servent de base aux arbitrages budgétaires, rendus d'autant plus contraints pour 2026.

Biodiversité, PNR et Natura 2000

Le CESER se félicite du soutien constant de la Région au label « Parc naturel régional ». Elle appelle cependant à ce que la présence d'activités agricoles soit conditionnée au respect de la biodiversité.

Eau – littoral

Le CESER a bien conscience du désengagement de l'Etat en matière environnementale et le regrette profondément. Si la Région Nouvelle-Aquitaine ne peut venir compenser ce recul, le CESER se demande si le désengagement régional auprès du conservatoire du littoral est un choix judicieux, en ce qu'il pourrait fragiliser la continuité écologique sur le sujet particulièrement sensible de l'eau. Par ailleurs, s'il est fait mention dans le projet de BP des enjeux autour de la qualité de l'eau, le CESER estime que le concept de « sobriété » de l'eau devrait également figurer parmi les points prioritaires, notamment dans la dimension de disponibilité de la ressource qui est aujourd'hui un enjeu central.

Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

- Accompagnement des territoires dans la transition énergétique : le CESER tient à mettre en perspective les objectifs affichés dans le cadre du SRADDET avec la réalité de la production d'énergie photovoltaïque et les orientations prises dans le cadre de ce BP. En effet, l'actualité récente d'un rapport publié par le Réseau de transport et d'électricité (RTE) indiquant une situation de surproduction électrique notamment liée aux énergies renouvelables interroge : sachant que la Nouvelle-Aquitaine est le premier producteur photovoltaïque, plutôt que de rechercher de nouvelles zones pouvant accueillir des projets, **ne convient-il pas de réinterroger l'objectif de production figurant dans le SRADDET, puisque nous produisons aujourd'hui suffisamment d'électricité ?** Par ailleurs, ne serait-il pas plus cohérent de finaliser la saturation des zones artificialisées avant de rechercher de nouvelles zones où implanter ces projets (aucune mention n'est faite du taux déjà atteint en la matière dans le rapport de la DREAL) ?
- Efficacité énergétique : compte tenu de ce contexte de surproduction, le CESER propose également que la Région soutienne plus spécifiquement l'électrification des procédés au sein des entreprises afin d'accélérer la décarbonation du secteur tout en utilisant le surplus disponible de production électrique.
- Energies renouvelables matures : le CESER soutient le positionnement de la Région dans l'objectif qu'elle s'est fixé d'atteindre 50% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie en Nouvelle-Aquitaine en 2030. Elle s'interroge cependant sur la trajectoire prise sur la méthanisation. En effet, le CESER attire la vigilance du Conseil régional en la matière, afin que le soutien aux projets de méthanisation soit encadré pour ne pas faire passer les perspectives économiques au-dessus des enjeux environnementaux. Une attention particulière doit être portée sur la qualité des intrants et la destination des digestats. La méthanisation doit se limiter à la valorisation de déchets, et ne doit ainsi recourir à une culture dédiée que de façon très modérée. De même, en ce qui concerne les ambitions affichées sur les biocarburants, le CESER s'interroge sur un risque de surexploitation « énergétique » de la biomasse et attire l'attention du Conseil régional sur le sujet des conflits d'usages et

la nécessité de ne pas utiliser la biomasse primaire. Dans un contexte budgétaire très contraint, et face à une problématique croissante de disponibilité de la ressource, le CESER remet donc en cause le choix de la Région de soutenir le développement des biocarburants issus de biomasse.

PILIER 5 - Fonds Européens

Le CESER salue le fait que le budget primitif 2026 de la Région prenne explicitement en compte la nécessité d'accélérer la programmation des fonds européens, en particulier du programme FEDER-FSE+ 2021-2027, afin d'éviter tout risque de dégagement d'office en 2026 et 2027. Cette orientation budgétaire, qui se traduit notamment par une augmentation significative des crédits de paiement inscrits au pilier consacré à la gestion des fonds européens, va dans le sens des préoccupations déjà exprimées par le CESER quant à la pleine mobilisation des enveloppes allouées au territoire régional.

Pour le CESER, les tensions constatées sur le rythme de programmation de la période 2021-2027 doivent être replacées dans leur contexte. Le CESER a déjà largement rappelé, dans son expression sur l'avenir de la politique de cohésion, les effets du chevauchement entre la clôture des programmes 2014-2020 et le démarrage de 2021-2027, aggravés par la crise sanitaire et par la mise en œuvre du plan de relance européen, dont la Région a été un acteur central³. Dans ce cadre, la mobilisation des services régionaux sur la gestion des dispositifs exceptionnels de relance a mécaniquement pesé sur les capacités d'instruction et de suivi des nouveaux programmes structurels.

Le CESER tient, à cet égard, à saluer la performance de la Région Nouvelle-Aquitaine qui a su éviter le dégagement d'office sur les fonds 2014-2020, comme en témoignent les bons résultats de consommation et de certification présentés, ainsi que les travaux de clôture engagés. Cette trajectoire positive a été reconnue par le CESER européenne lors de la réunion du comité de suivi des fonds européens des 7 et 8 octobre 2025, ce qui conforte la crédibilité de la Région en tant qu'autorité de gestion et son rôle de chef de file des politiques européennes sur le territoire.

Dans la perspective de la future programmation 2028-2034, le CESER encourage la Région à poursuivre et renforcer son leadership au sein des forums européens rassemblant les régions, afin de s'opposer à toute renationalisation des fonds structurels⁴. Le maintien d'une gestion déconcentrée des fonds de cohésion est une condition essentielle pour que ces financements demeurent un levier au service de politiques régionales structurantes, en particulier dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et d'efforts financiers accrus demandés aux collectivités.



³ Expression du CESER Nouvelle-Aquitaine sur le futur de la Politique de cohésion de l'Union européenne post 2027, séance plénière du 11 mars 2025.

⁴ La Nouvelle-Aquitaine et la région Emilie-Romagne (Italie) sont à la tête d'un réseau de 144 régions de 17 Etats membres Coalition EUregions4cohesion qui se sont mobilisées pour défendre la politique de cohésion européenne.

Taris des certificats d'immatriculation de véhicules (« cartes grises ») au 1^{er} mars 2026

Le CESER prend acte de ces informations.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteur : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Jean-François BOURDONCLE ; Secrétaire : Michèle PRÉVOT

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteur : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteur : Rima CAMBRAY

C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales, Europe »

Présidente : Rita SILVA VARISCO ; Rapporteur : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER
« Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2026 »

151 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine